



DEC181900DGDS

Décision portant renouvellement des unités mixtes de recherche non contractualisées

Le Président-Directeur général,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le comité scientifique ou le comité d'évaluation et le conseil de laboratoire de chacune des unités, lorsqu'ils existent ;

Sur proposition du ou des directeurs d'institut concernés ;

Vu l'accord des cotutelles ;

Décide :

Art. 1. - Sont renouvelées à compter du 1er janvier 2019 les unités mixtes de recherche suivantes, sous réserve de la conclusion de l'avenant aux conventions correspondantes :

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation Ile-de-France Meudon

UMR n° 3569

Intitulé : Virologie

Directeur : M. Felix Augusto REY, Directeur de recherche

Etablissement cotutelle principale avec le CNRS : INSTITUT PASTEUR

Sections : 27, 20

Durée : 5 ans

UMR n° 3571

Intitulé : Gènes, synapses et cognition

Directeur : M. Pierre-Marie LLEDO, Directeur de recherche

Etablissement cotutelle principale avec le CNRS : INSTITUT PASTEUR

Section : 25

Durée : 5 ans

Art. 2. - Le mandat des directeurs mentionnés à l'article 1 prend effet au 1er janvier 2019 pour la durée de l'unité mixte de recherche.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 21 décembre 2018

Le Président-Directeur général
Antoine PETIT